

# Covid-19- La FFEC salue la prolongation des aides exceptionnelles de la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour les crèches et micro-crèches

Communiqué de presse

**Boulogne-Billancourt, le 19 janvier 2021 – La Fédération des Entreprises de Crèches (FFEC) se réjouit de la décision de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), prolongeant jusqu’au 30 juin 2021 l’accompagnement des structures de la Petite Enfance<sup>1</sup>.**

## **Des crèches et micro-crèches soumises à des consignes sanitaires renforcées**

La FFEC rappelle que dans les modes d’accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, assistantes maternelles, garde à domicile), les consignes sanitaires restent strictes et appliquées chaque jour afin de lutter contre la pandémie tout en continuant à accueillir aux horaires habituels les enfants, y compris en période de couvre-feu. Du fait de ces consignes, des établissements d’accueil du jeune enfant (EAJE) sont régulièrement contraints à une fermeture temporaire totale ou partielle du fait de la Covid-19<sup>2</sup>.

## **La FFEC salue la décision de la CNAF de prolonger les aides exceptionnelles aux EAJE, fermés totalement ou partiellement, jusqu’au 30 juin 2021**

Alors que les aides se terminaient le 31 décembre 2020, la FFEC salue la décision de la CNAF de continuer à soutenir les crèches et micro-crèches totalement ou partiellement fermées, en versant 17€ par jour et par place inoccupée en cas de :

- fermeture totale ou partielle de l’équipement en raison de la Covid-19 ;
- places inoccupées par les enfants identifiés « cas contact » ou dont au moins un des parents est à l’isolement (cas contact ou malade de la Covid-19) ;
- places inoccupées par des enfants dont au moins un des parents est privé d’activité, en raison des mesures prises par le Gouvernement.

La Fédération salue également l’élargissement du bénéfice des aides exceptionnelles aux absences d’un professionnel ou d’un enfant symptomatique ou dont l’un des parents est symptomatique, dans l’attente de l’obtention des résultats du test de détection à la Covid-19.

**Enfin, la FFEC remercie la CNAF d’avoir veillé à acter cette prolongation jusqu’à la fin de l’année scolaire, permettant ainsi de rassurer les gestionnaires de crèches et micro-crèches, déjà durement impactés par la pandémie en 2020.**

## **La FFEC rappelle que cette mesure d’urgence à elle seule ne peut pas justifier que la Petite Enfance reste l’oubliée du Plan de relance**

**A nouveau, en 2021, les entreprises de crèches et de micro-crèches souhaitent que la Petite Enfance retrouve sa place de priorité nationale et ne reste pas l’oubliée du Plan de relance, au bénéfice des enfants, des familles et des professionnels qui les accueillent chaque jour<sup>3</sup>.**

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale  
06 38 54 49 73 [elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

### **A propos de la FFEC :**

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d’accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant près de 46 000 places de crèches en France et employant 19 000

<sup>1</sup> Communiqué de la CNAF du 19 janvier 2021 :

<http://www.datapressepremium.com/rmdiff/2010178/210119CPLconseildadministrationdelacnafvotemaintiendusoutienfinancierauxcrèches.pdf>

<sup>2</sup> Le Guide ministériel applicable aux crèches et micro-crèches est disponible ici : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-modes\\_accueil\\_0-3\\_ans-actualise.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-modes_accueil_0-3_ans-actualise.pdf)

<sup>3</sup> Les demandes de la FFEC dans le cadre de la relance sont détaillées ici : <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2021/01/2021-01-13-2021-ffec-reactions-taquet.pdf>



salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.